

**Zeitschrift:** Domaine public

**Herausgeber:** Domaine public

**Band:** - (1975)

**Heft:** 333

**Artikel:** Le langage du Vorort

**Autor:** [s.n.]

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1028793>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 06.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Le langage du Vorort

A bien des égards, le discours prononcé par M. Etienne Junod à Lausanne, à l'occasion de la 105e assemblée des délégués du Vorort de l'Union suisse du commerce et de l'industrie mérite de rester dans les archives. Trois paragraphes qui situeront bien les angles d'attaque du président du Vorort :

1. Mise en cause de la politique sociale sous le couvert de lutter contre la centralisation : « A l'adresse des pouvoirs publics, qu'il soit permis de souligner l'impérieuse nécessité de résister à la tentation de toujours accroître les tâches de l'Etat. Cela peut paraître, à première vue, un vœu pie, ces tâches lui étant, en principe, imposées par la volonté du peuple. Mais il est toujours possible, sinon de s'opposer à elle, à tout le moins d'y offrir une certaine résistance. Elle se justifie, notamment, chaque fois que la satisfaction des appétits sociaux entraîne des investissements dont l'improductivité obère l'économie au-delà de ce qu'elle peut supporter. Or, en période de prospérité, cette résistance a trop souvent fait défaut. »

2. Dans la foulée, la présentation d'un patronat pur et dur (voir notre analyse en p. 1) : pas besoin de l'Etat en période de difficultés : « Cette mise en garde n'est pas nouvelle. De n'en avoir pas suffisamment tenu compte a conféré aux pouvoirs publics une influence telle dans l'économie nationale que dès que celle-ci accuse des signes de faiblesse, la propension à la facilité — qui est en chacun de nous — conduit à s'en remettre à ces pouvoirs du soin de remettre la machine en marche. »

3. Et enfin, la défense du fédéralisme, comme un rempart contre les coups portés aux priviléges fiscaux : « Nous avons le bonheur en Suisse de vivre sous un régime fédéraliste où l'autonomie cantonale, en de nombreuses matières, devrait, en principe, faire contrepoids aux tendances centripètes qui sont inhérentes à une politique économique

qui se veut moderne et efficace. Il est regrettable que, cédant eux aussi à la facilité, les cantons aient abdiqué une bonne part de leur autonomie financière en faveur de la Confédération... »

Ces considérations nous conduisent au surplus à refuser catégoriquement un impôt sur la richesse qui ne ferait qu'augmenter la dépendance des cantons à l'égard de la Confédération. »

## Autoroute à Genève : les passions et la raison

Rejet relativement inattendu du crédit pour l'exécution du tronçon 7 de l'autoroute de contournement à Genève.

Relevé dans les commentaires qui ont suivi la votation : en l'espèce, les Genevois ont dit «non», « pour des raisons d'ordre bien plus sentimental (problèmes de l'environnement) que purement rationnel ».

Voilà la grande distinction une fois de plus établie : les sentiments, les passions d'un côté, la raison et la technique de l'autre.

Pendant des millénaires, les castres de prêtres ont

eu le monopole de la vérité. Les scientifiques et les techniciens leur ont succédé pour dire ce qui convient aux sociétés modernes. Or le sentimentalisme qui leur est « opposé » va faire encore des ravages, à ce qu'il semble. Et tant mieux, car les spécialistes n'ont guère fait la preuve jusqu'à présent d'une compétence particulière en ce qui concerne la qualité de la vie.

Reste que la coalition qui a vaincu dimanche est fort hétéroclite, il ne faut pas le cacher : propriétaires de villas et habitants qui préféreraient voir passer l'autoroute ailleurs ; partisans de la traversée de la rade ; adversaires de la continuation de l'autoroute, quel que soit le tracé...

Pourtant ce type de votation est le seul moyen qui reste aux citoyens pour exprimer leurs vœux au sujet du réseau routier. Les décisions sont prises au centre, à Berne ; les effets de ces décisions se font sentir partout, dans les cantons, dans les communes ; il est normal qu'ils suscitent des oppositions de la part de ceux qui devront subir les retombées de ce système ! Nos mécanismes institutionnels ne prévoient pas des processus qui permettraient d'harmoniser les politiques globales (communications, énergie) et les intérêts des collectivités locales...

## Le poids de la publicité

Hoffmann-La Roche donne dans l'immobilier, c'est son droit ; la maison bâloise construit une cité-modèle pour 2500 à 3000 personnes à Kaiseraugst.

Hoffmann-La Roche fait de la publicité pour ces logements, c'est son droit également. Pour ce faire, notamment, elle commande 20 000 tirés à part d'un texte publicitaire à la « National-Zeitung », le grand quotidien bâlois. Ce texte doit paraître dans la NZ le 27 septembre ; il est envoyé aux lecteurs du journal d'entreprise d'Hoffmann-La Roche à la mi-septembre déjà, daté pourtant du 27 septembre.

Le 27 septembre, ce texte ne paraît pas dans la « National Zeitung »...

Explication : le journal bâlois a publié le 17 septembre un article sur l'émission de TV « Kasensturz » ; thème de l'émission : les accusations contre Roche pour violation des règles de concurrence édictées par le Marché commun...

Roche a déposé plainte auprès du Département fédéral des transports et communications pour violation de la concession par la SSR. C'est son droit.

Roche a également annulé toutes les annonces publicitaires prévues dans la « National Zeitung » pour vanter sa dernière réalisation immobilière. C'est son droit, toujours le même ; c'est aussi le droit du plus fort.

A part cela, la presse est libre.